

Département de l'Yonne**Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	6 mars 2013	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	6 mars 2013	communautaires
		En exercice: 67
		Présents : 60
		Votants : 62

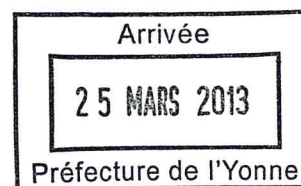
Séance du 14 mars 2013

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi quatorze mars deux mille treize à dix neuf heures trente, à la salle des fêtes de BUSSY EN OTHE, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Monsieur Benoit COPPIN, Madame Catherine LOUBAT, Monsieur Philippe MAUNY, Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Catherine DECUYPER, Madame Raymonde ALLOUIS, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Yannick VILLAIN, Monsieur Claude FRACHET, Monsieur Ludwig GRAS (suppléant), Madame Maryse VAUDRON (suppléante), Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Marc FAYADAT (suppléant), Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Gérard VERGNAUD, Monsieur René BOUSSIN, Monsieur Joël VALTAT, Madame Odile DUFOUR, Monsieur Patrice CHASSERY, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Yves BONNET, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Claude GRELARDON, Monsieur Jean-Pierre VIGNOT, Monsieur Lionel BOUTIN, Monsieur Gilles BONNIN, Madame Sandrine TECZA, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Monsieur Jean-Claude VERGNAUD, Monsieur Hubert VIGÉ, Madame Catherine PICHON, Monsieur Jean-Claude DIDOUT, Monsieur Bernard REBESCHE, Monsieur Régine PONCHON, Monsieur Lucien CARRON, Monsieur Gilles-Maxime POIBLANC, Madame Maryse BELLIAU PINTA, Monsieur Joël LANDY, Monsieur Jean-François RAVSELI

ETAIENT EXCUSES :

Madame Françoise DUPUIS, suppléée par M. Ludwig GRAS
Monsieur Yves ROY, suppléé par Mme Maryse VAUDRON
Monsieur Christian MORESK, suppléé par M. Marc FAYADAT
Madame Manuelle MOINE, suppléée par M. Yves BONNET
Madame Isabelle NEVEU, suppléée par Mme Sandrine TECZA
Madame Eliette ITALIANO, a donné pouvoir à M. Jean-Claude GRELARDON
Madame Agnès BLANCARD, a donné pouvoir à M. Jean-François RAVSELI
Monsieur Lionel PERREAU
Monsieur Olivier CENDRE
Madame Viviane MUTTI
Monsieur Albert PAIS
Monsieur Michel THIAVILLE



SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Prise de la compétence « construction et gestion de structures d'accueil collectif de la petite enfance attachées à un lieu de développement économique d'intérêt communautaire »

OBJET : Prise de la compétence « construction et gestion de structures d'accueil collectif de la petite enfance attachées à un lieu de développement économique d'intérêt communautaire »

Vu l'arrêté préfectoral N°PREF/DCLD/2002/0995 du 17/12/2002 modifié portant création de la Communauté de Communes du Jovinien

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le besoin d'accueil collectif d'enfants de 0 à 3 ans n'est pas satisfait sur le territoire de la Communauté de Communes du Jovinien.

Considérant que seuls 3,4% des enfants de 0 à 3 ans résidant sur le périmètre de la CCJ sont concernés par un mode de garde collectif. Au sein du département, ce sont 5,5% de ces enfants. A l'échelon national, 15% des enfants de 0 à 3 ans bénéficient d'une solution d'accueil collectif.

Considérant qu'offrir une structure facilitant la garde de jeunes enfants favorise l'accès à l'emploi, en particulier des jeunes mamans.

Considérant qu'il est proposé à la Communauté de Communes du Jovinien de prendre la compétence « construction et gestion de structures d'accueil collectif de la petite enfance attachées à un lieu de développement économique d'intérêt communautaire » et de l'inscrire dans les statuts,

Considérant que les conseils municipaux des communes membres doivent délibérer aux fins d'approbation des nouveaux statuts, selon les règles de majorité qualifiée des communes membres, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 1^{er} mars 2013

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
par
POUR : 61
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Approuve le principe d'extension de compétences de la CCJ

Modifie les statuts en complétant l'article relatif aux compétences complémentaires en ajoutant : « la construction et gestion de structures d'accueil collectif de la petite enfance attachées à un lieu de développement économique d'intérêt communautaire »

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture :

25 MAR. 2013

date de publication :

25 MAR. 2013

Communauté de Communes
Yvinois

